

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 9 (1944)

Heft: 6

Rubrik: Feuille officielle du commerce

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Feuille officielle du commerce

Genève

13 janvier 1944.

Michel Gendarme, à Genève, exploitation de films cinématographiques (FOSC. du 23 mai 1940, page 959). La raison est radiée par suite de cessation d'activité.

15 janvier 1944.

Cinebrief S.A., à Genève, exploitation de salles de spectacles cinématographiques, etc. (FOSC. du 2 octobre 1941, page 1940). David Moriaud, de Carouge, à Chêne-Bougeries, a été nommé membre et secrétaire du conseil d'administration ; il signe collectivement à deux. Alice Jeannerat, membre et secrétaire du conseil, a démissionné ; ses pouvoirs sont éteints.

1er février 1944.

Société Anonyme des Films Indépendants à Genève, à Genève (FOSC. du 24 avril 1943, page 923). Nouvelle adresse : Rue de la Tour-de-l'Ile 1, étude de M^e David Moriaud, avocat.

Ticino

Supercinema S.A., società anonima con sede a Lugano (FUSC. dell'8 gennaio 1938, no 6, pagina 54). La società notifica di avere, nella sua assemblea generale ordinaria del 29 dicembre 1943, modificato lo statuto sociale trasformando le azioni da nominative al portatore. Il capitale sociale è intieramente versato. Giorgio Favre, decesso, non fa più parte del consiglio di amministrazione ed il suo diritto alla firma sociale è estinto.

Marie-Louise: un nouveau film de la Praesens

Si l'on compare sans préjugés ce que produit chez nous la production cinématographique libre, c'est à dire celle qui produit uniquement avec ses propres moyens, et ce que sortent les producteurs financés par l'Etat, c'est à dire les auteurs du Ciné-Journal Suisse, on est bien obligé d'admettre que les réussites de nos producteurs privés sont étonnantes. Que ne feraient-ils pas avec une subvention à fonds perdus égale à celle que reçoit l'institution officielle, et avec des facilités d'écoulement comme celles qu'on accorde au ciné-journal, imposé obligatoirement à toutes les salles !

*

En toute tranquillité, selon les méthodes éprouvées qui la distinguent, la Praesens-Film se prépare à sortir un film qui illustrera pour le monde entier la façon dont la Suisse comprend et accomplit sa mission au sein de l'univers en feu. C'est une éclatante démonstration du sens de notre neutralité. Sans avoir recours aux scènes-clou d'un terrifiant bombardement aérien, ni aux effets de bataille, ce film montre à quoi songe la Suisse et comment elle agit, sans bruit, au service de l'humanité. Marie-Louise est l'histoire d'un enfant français recueilli chez nous : c'est notre façon d'exprimer « Là où nous servons ». Toute l'action d'un petit pays, qui cherche selon ses faibles moyens, mais de tout son cœur, à adoucir les souffrances qui l'entourent, y est montrée avec un tact parfait. C'est un document de notre époque en même temps qu'une histoire profondément humaine.

Cette œuvre est propre à allumer au cœur de chacun une étincelle de pitié et de sensibilité pour ceux qui souffrent, à montrer qu'il y a tout de même quelque part un coin de terre où l'amour domine la haine. C'est un encouragement à la régénération de l'humanité, à l'avènement d'un avenir meilleur. Si « Marie-Louise » parvient à réaliser tous ces objectifs idéalistes qu'il s'est fixé, sans tomber dans la sensiblerie, ce sera certes le meilleur film qu'on ait jamais fait chez nous, par la forme comme par le fond, et le plus authentiquement suisse.

Nos meilleurs techniciens du pays parachevent actuellement cette bande, avec l'aide des acteurs favoris du public helvétique. Histoire et scénario sont de Richard Schweizer ; mise en scène Léopold Lindberg ; musique Robert Blum. Acteurs : Heinrich Gretler, Anne-Marie Blanc, Margrit Winter, Armin Schweizer, Mathilde Danegger, Walburga Gmür, etc. Prise de vues : Emile Berna ; découpage Hermann Haller.

Le rôle de Marie-Louise est tenu par une fillette inconnue, sélectionnée sur des centaines d'enfants suisses de France, les authentiques petits Français ayant dû regagner leur pays. Tout son jeu n'est qu'authenticité bouleversante.

Ce film, on le voit, sera un événement chez nous, et sans doute aussi à l'étranger, où il contribuera à faire mieux comprendre notre attitude et à nous acquérir de nouvelles sympathies. C'est en cela une belle œuvre de défense nationale spirituelle.

H. K.



Don Ameche comme Professeur Dwight Dawson dans « Le Nigaud magnifique » (The Magnificent Dope).

Photo: 20th Century-Fox.